

Burundi/Belgique : Signature d'une convention de coopération pour 75 M d'Euros

Agence Anadolu, 21.12.2023 - Touchant les domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture, le changement climatique et la bonne gouvernance Le Burundi et la Belgique ont signé « une convention spécifique de coopération de cinq ans pour une valeur de 75 millions d'euros », a annoncé jeudi sur son compte X (anciennement twitter) le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale.

Cette convention de coopération a été signée par Albert Shingiro, ministre burundais en charge de la Coopération, et Michael Wimmer, ambassadeur de la Belgique à Bujumbura. Selon le ministre, ce montant sera affecté à cinq domaines d'activités identifiés savoir la santé, l'éducation, l'agriculture, le changement climatique et la bonne gouvernance. Le programme sera mis en œuvre de 2024 à 2028 par l'agence belge de coopération Enabel. Albert Shingiro s'est réjoui de ce « nouveau dynamisme dans la coopération entre la Belgique et le Burundi qui s'inscrit dans la logique de poursuivre ensemble la promotion du partenariat bilatéral fructueux, dans un esprit d'ouverture, de confiance et de respect mutuel ». La Belgique entretient des relations de coopération bilatérale historiques avec le Burundi, son ancienne colonie. Il s'agit du premier programme de coopération avec la Belgique depuis la crise de 2015, née de la contestation du 3^e mandat de l'ancien président Pierre Nkurunziza. Au lendemain des élections de 2020 qui ont donné Evariste Ndayishimiye vainqueur de la présidentielle, de nombreux partenaires ont repris la coopération avec le Burundi, notamment l'Union européenne, ses Etats membres ou encore l'Organisation internationale pour la francophonie. Jean Bosco Nzosaba